

Plate-forme de services

● prestation gratuite ■ prestation payante ▲ prestation à la demande

	DOMAINES D'INTERVENTION	INFORMATION	CONSEIL	MONTAGE DOSSIER	FORMATION
PORTEUR DE PROJET (CRÉATEUR REPRENEUR)	Action d'information générale (SPI)	●	●		■
	Étude préalable à la création d'entreprise	●	●	●	●
	Recherche d'entreprises à reprendre	●	●	●	
	Implantation de la future entreprise	●			
	Marchés pour la future entreprise	●			■
	Statuts de la future entreprise	●	●		
	Dépôt nom et marque (propriété intellectuelle)	●			
	Régime fiscal	●	●		
	Chiffrage du projet	●	●	●	
	Plan de financement / prévisionnel de trésorerie	●	●	●	●
	Gestion des ressources humaines	●	●		■
	Environnement réglementaire de la future entreprise	●	●		■
	Financement, subventions, prêts	●	●	●	
CRÉATEUR REPRENEUR (0 À 3 ANS)	Accompagnement aux formalités obligatoires liées à la vie de l'entreprise	●	●	●	
	Immatriculation de l'entreprise au répertoire des métiers (droit perçu)	●	●	■	
	Suivi de la jeune entreprise	●	●	●	
	Titres « artisan » et « maître artisan »	●	●	●	
CHEF D'ENTREPRISE ET SALARIÉ	Visite de l'entreprise	●	●		
	Diagnostic de l'entreprise	●	●	●	
	Dépôt nom et marque (propriété intellectuelle)	●			
	Organisation et stratégie d'entreprise	●	●		
	Gestion de l'entreprise	●	●		■
	Environnement juridique, comptable, social et fiscal	●	●		■
	Action commerciale (foires, salons...)	●	●	▲	
	Informatique, NTIC et Internet (PEN)	●	●	●	● PEN / ■
	Prestations pour sites Internet	●	●	●	■
	Diagnostic santé sécurité	●	●	●	▲
	Environnement et énergie	●	●	●	■
	Export et international	●			
	Soutien aux filières d'activité	●			
	Groupement d'artisans	●	●		
	Subventions, chiffrage et financement des projets	●	●	●	
	Délivrance d'extraits d'inscription au Répertoire des métiers	●			
	Construction de parcours individualisés de formation	●			
Validation acquis de l'expérience	●	●			
Action de promotion de l'apprentissage et suivi des contrats	●	●	●	●	
Prévention et traitement des difficultés	●	●			
CÉDANT	Action d'information générale	●	●		
	Diagnostic et évaluation de l'entreprise	●	●	●	
	Recherche repreneur et diffusion d'annonces	●	●	●	
APPRENTI	Mise en relation cédant / repreneur	●	●	●	
	Information sur les professions et les métiers	●	●		
	Élaboration du contrat d'apprentissage	●	●	●	
	Enregistrement du contrat d'apprentissage	●	●	●	
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET PARTENAIRES	Gestion de conflit apprenti/entreprise (médiation)	●	●		
	Représentation des intérêts de l'artisanat auprès des collectivités locales et du Gouvernement	●	●	●	
	Étude des zones d'activité et implantation d'entreprises	●	●	▲	
	Élaboration de schémas stratégiques territoriaux	●	●		
	Carte de l'offre de services de formation continue	●	●		
	Conseil, conduite d'opérations, organisation d'événements	●	●	●	
Études statistiques			●		

Implantation de la CMA en Nouvelle-Calédonie



CEGESMET (Centre de gestion des métiers)
Comptabilité, déclarations fiscales pour les adhérents
10 avenue James Cook - 98 846 Nouméa
Tél. 27 43 70 - Fax 28 40 07
centre.gest@cegesmet.nc

BP 641 - 98860
KONE
Tél. 42 77 20 - Fax : 42 77 21
fiona@cegesmet.nc

Centre de Formation de l'Artisanat
(Apprentissage, formation professionnelle continue pour adultes)
1 rue Juliette Bernard
98 846 Nouville, Nouméa
Tél. 25 97 40 - Fax 25 97 41
formation@cma.nc

Maison des artisans (Expositions, salons)
12 avenue James Cook - B.P 8157 - 98807 Nouméa
Tél. / Fax (687) 27 56 85
artisans@canl.nc
www.boutiques-artisanales.com



Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie
10 avenue James Cook - BP 4186 - 98846 NOUMÉA CEDEX
Tél. 00 (687) 28 23 37 - Fax 00 (687) 28 27 29
cma@cma.nc
www.cma.nc

Novembre 2016 - 2 000 ex.

www.aleliebz.com imprimé sur du papier recyclé

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie



RÔLE ET MISSIONS



Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

La Chambre de métiers et de l'artisanat représente les intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics. Elle assure des missions de service public essentielles à la structuration du secteur des métiers et au développement des entreprises.

La Chambre de métiers et de l'artisanat



Fonctionnement

Elle est constituée d'une assemblée générale, d'un bureau et de commissions. L'assemblée générale, composée de 24 administrateurs élus, définit les orientations, vote le budget et approuve les comptes. Elle désigne en son sein le président, les membres du bureau et des commissions chargés de mettre en œuvre les orientations qu'elle a définies.

Missions

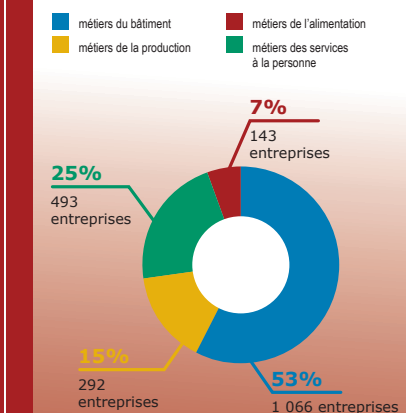
La CMA a pour mission de :

- représenter les intérêts généraux des artisans
- promouvoir le développement des entreprises artisanales
- accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

- organiser l'apprentissage dans le secteur des métiers

Elle offre un dispositif cohérent d'information, de conseil, d'accompagnement et de formation. Elle travaille en étroite collaboration avec des organisations professionnelles de l'artisanat et avec les différents acteurs locaux : institutions publiques, service d'état, acteurs socio-économiques. Elle développe des compétences et des moyens techniques de qualité.

L'artisanat au 1^{er} janvier 2016



Répartition des 11 581 établissements artisanaux par secteur d'activité.

- 17 068 actifs, dont :**
 - 11 049 chefs d'entreprise**
 - 5 684 salariés**
 - 335 apprentis**

La Chambre de métiers et de l'artisanat est le lieu de passage obligé et le lieu de ressources des chefs d'entreprise artisanale pour toutes les formalités intéressant la vie de leur entreprise.

Accueillir enregistrer qualifier



Le Répertoire des métiers

Les entreprises artisanales immatriculées au Répertoire des métiers, tenu par la Chambre de métiers et de l'artisanat, répondent à deux critères.

■ L'activité

Elles ont une activité économique de production, de transformation, de réparation et prestations de services relevant de l'artisanat, exercée à titre principal ou secondaire, sous une forme sédentaire, foraine ou ambulante.

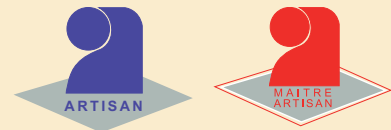
■ La taille de l'entreprise

Elles emploient moins de dix salariés au moment de leur création. On distingue quatre secteurs d'activité : Alimentation, Bâtiment, Production, et Services à la personne.

La qualification artisanale

Les artisans ont la possibilité de faire reconnaître leur qualité d'artisan via deux titres, qui soulignent leur qualification aux yeux de leurs clients : le

titre d'artisan en son métier et le titre de maître-artisan en son métier.



Le service du RM renseigne sur les conditions d'accès à ces titres et aide l'artisan à constituer son dossier de demande.

Il apporte son concours aux travaux de la Commission des Qualifications. Cette commission statue sur les demandes relatives à l'attribution ou au retrait, à l'inscription ou à la radiation du titre d'artisan ou de maître-artisan.

Le Centre de formalités des entreprises

Le Centre de formalités des entreprises (CFE) permet aux créateurs et repreneurs d'entreprise artisanale ainsi qu'aux artisans en activité d'accomplir en un seul lieu les formalités obligatoires qui concernent non seulement le Répertoire des métiers, mais aussi le service des contributions diverses (patente), le Registre du commerce et des sociétés (n°RCS), le Régime unifié d'assurance maladie et maternité (RUAMM) et l'ISEE (N°RIDET).

Ainsi inscription, modification et radiation sont réalisées à la Chambre de métiers et de l'artisanat à Nouméa, dans les antennes ainsi qu'à la Case de l'entreprise à Lifou.



L'organisation des élections

Le service du Répertoire des métiers a en charge l'organisation et le traitement des élections de la Chambre de métiers et de l'artisanat, pour le renouvellement intégral de ses membres consulaires, tous les cinq ans.

La Chambre de métiers et de l'artisanat accompagne le développement des entreprises artisanales. Sa Direction des services de développement économique fournit une réponse personnalisée aux demandes des porteurs de projets et des artisans. Elle met également en place des actions collectives.

Accompagner



La création-reprise d'activité artisanale

- Réunions d'information et stages préparatoires à l'installation, abordant toutes les obligations du chef d'entreprise artisanale, et proposant des outils pratiques
- Appui technique à la maturation du projet de création ou de reprise d'entreprise, à la réalisation des prévisionnels d'activité et à l'élaboration du plan de financement
- Suivi post-crédation

Le développement de l'entreprise

Les conseillers généralistes (animateurs économiques) et spécialisés (chargée de développement durable, conseiller en technologies de l'information et de la communication) accompagnent le développement de l'entreprise :

- organisation administrative de l'entreprise (diagnostics)
- suivi en tenue de comptes et conseils en gestion

- conseils en choix juridique, fiscal, social de la structure artisanale
- accompagnement à la modernisation des outils numériques de l'entreprise (internet, site web, sauvegardes des données, équipements, logiciels informatisés, etc.)
- accompagnement à la mise aux normes environnementales, à la gestion des déchets, à la maîtrise de l'énergie, à l'obtention de labels.
- prévention des difficultés : service de médiation, aide au recouvrement en cas de défaut de paiement, informations sur les procédures collectives...

La transmission d'entreprise

La CMA propose un accompagnement à la transmission (préparation, diagnostics), la mise en relation entre cédants et repreneurs, ainsi que le suivi et l'orientation pour la réalisation de la vente d'entreprise.

Le développement local de l'artisanat

• Véritable outil de veille, l'Observatoire de l'artisanat réalise des études statistiques et thématiques sur l'évolution et les problématiques de l'artisanat

• Partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs au niveau communal pour répondre aux besoins des entreprises locales

• Réalisation de travaux et avis en vue de défendre les intérêts généraux des entreprises (statut social des artisans, protection de la production locale, réglementation des professions, partenariats et actions visant à faciliter la vie de l'entreprise...)

La Chambre de métiers et de l'artisanat propose une large palette de produits de formation au travers de son CFA (Centre de Formation de l'Artisanat) en alternance ou en formation continue. Le CFA organise donc l'apprentissage dans le secteur des métiers et favorise ainsi la formation professionnelle des chefs d'entreprises et de leurs salariés.

Former



Les chefs d'entreprise et leurs collaborateurs

■ La formation tout au long de la vie

La CMA-NC permet aux artisans et à leurs collaborateurs d'acquérir des qualifications nécessaires à l'exercice de leur activité et à la conduite de leur entreprise.

- stages de perfectionnement dans les domaines de l'informatique et la gestion
- formations spécifiques et techniques (habilitations électriques, réponse aux appels d'offres et marchés publics, etc.)
- formations diplômantes dans certains métiers (boulangerie, coiffure, etc.)

L'apprentissage en 2015

- Environ 700 apprentis en Nouvelle-Calédonie
- 335 apprentis formés à un métier artisanal
- 84 % de réussite aux examens
- 93 diplômés
- 360 maîtres d'apprentissage agréés actifs

Promouvoir l'artisanat



■ Vitrine de l'artisanat local

La Maison des artisans est une vitrine de l'artisanat local, par l'organisation de salons et d'expositions régulières axées sur l'artisanat, et par la location d'ateliers boutiques dans des conditions avantageuses à des artisans sélectionnés. Pour le meilleur confort des visiteurs, la Maison des artisans dispose aussi d'un snack-bar avec terrasse.

■ Promotion du secteur des métiers

La CMA-NC valorise également le savoir-faire locaux par des actions de partenariat avec les Comités de foire calédoniens et internationaux.

Conforter les entreprises

Le Centre de gestion des métiers (CEGESMET)

Il a pour vocation d'assurer à ses adhérents des services en matière de :

- comptabilité
- établissement des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de financement, etc.)
- établissement des déclarations fiscales
- information en matière juridique et établissement de certains PV d'assemblée

Basé à Nouméa, avec une antenne à Koné, il est complémentaire de la formation professionnelle continue (stage de gestion) et des conseils prodigués par nos agents de la Direction des services de développement économique.

